

Réunion du Haut Conseil Famille Enfance et AGE(HCFEA) Conseil de l'âge du 8 novembre 2022

Ordre du jour

- Projet d'avis portant sur le projet de décret en Conseil d'Etat relatif au tarif minimal applicable aux heures d'aide à domicile et sur le projet d'arrêté fixant le montant du tarif minimal à 23 € pour l'année 2023

- Note « accessibilité financière » en EHPAD et résidences

Décret et arrêté sur le tarif à 23€

La FGRFP est intervenue pour rappeler son opposition au PLFSS 2023, rappeler qu'un récent rapport sénatorial préconise un tarif minimum de l'heure d'aide à domicile de 25€ et montrer que passer de 22€ à 23€ ne représente qu'une augmentation de 4,5 % alors que l'inflation annuelle se situera aux alentours de 6 %... en définitive cette « augmentation » n'apportera aucune amélioration de l'aide à domicile.

Suite à l'intervention des organisations du Groupe des 9 l'avis du Conseil de « favorable » préconisé par le président devient un simple « prend acte ».

Les organisations CGT, FO, FGR-FP ont voté « contre ».

UNSA, CGC, FNMF ont « pris acte ».

Note sur l'accessibilité financière en EHPAD et résidences

Une première version de cette note avait déjà été étudiée en juillet 2022. Cette nouvelle version approfondit et précise, en particulier pour les résidences autonomie.
cf. commentaires dans le compte-rendu de la réunion du 12 juillet.

Prochaine réunion le 15 décembre 2022

Pièce jointe : note d'accessibilité financière des EHPAD et résidences autonomie

Le représentant FGR-FP
Au HCFEA
Michel Salingue